



ARRÊTÉ DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE  
BUS DE L'INITIATIVE 2023  
PLACE SALVADOR ALLENDE

Le Maire de la Ville de SARCELLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 417-1, R 417-6, R 417-12, R 415-11 et R 411-8,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les modifications intervenues à cette date,

Vu l'arrêté n°2023-314 du 11 juillet 2023, portant délégation de fonctions à Madame Jocelyne MAYOL, Adjointe au Maire, pour la période du 25 juillet 2023 au 20 août 2023,

Considérant la fréquentation importante place Salvador Allende, à l'occasion de l'installation du Bus de l'initiative 2023 et afin de sensibiliser les sarcellois sur les questions liées à l'emploi, la formation et à la création d'entreprise,

Il convient de réglementer temporairement le stationnement.

ARRÊTE

**Article 1** : Le stationnement sera totalement interdit sur l'emplacement de stationnement ci-dessous, sauf au Bus de l'initiative :

- place Salvador Allende, le lundi 18 septembre 2023 de 15h00 à 19h00.

**Article 2** : Un dispositif de signalisations routière et piétonne ainsi que des barrières de police seront mis en place par l'association pour concrétiser l'application du présent arrêté.

**Article 3** : Tout véhicule en infraction avec l'article 1 du présent arrêté, sera mis en fourrière aux frais du contrevenant.


.../...

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise (2-4 Boulevard de l'Hautil – BP 30 322 – 95027 Cergy-Pontoise) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage.

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SARCELLES, le vingt-cinq deux mille vingt-trois

Pour le Maire,  
par délégation *Hubert Jeaque*  
*adjoint au Maire*  
*de Sarcelles*

The seal of the Municipality of Sarcelles is circular, featuring a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text "MUNICIPALITE DE SARCELLES" and "1870".